

Conditions Générales de Vente des Prestations de calculs automatiques de Ponts Types aux Eurocodes

(Conditions additionnelles restrictives par rapport au CGI du Cerema)

Une commande de calcul automatique de pont type aux Eurocodes est traitée si les éléments suivants sont faits:

- Saisie du bon de commande en ligne sur le site Internet du CEREMA-ITM
- Le bon de commande signé par le commanditaire et renvoyé par mail à la BAL :
Oa-type-exploitation.dtitm@cerema.fr
- Un bordereau de données valide (c'est à dire avec un rappel de données valide) signé par le client à la main.

Si le client a des doutes sur les données à rentrer dans le bordereau de données, il transmet sa demande sur la BAL précédente.

La prestation :

Lorsque les données sont valides et que les valeurs sont compatibles avec un dimensionnement d'ouvrage selon les règles de l'art dans le champ d'application du programme CHAMOA, une note de calcul de dimensionnement telle qu'indiqué dans la documentation en ligne, est émise par le Cerema entre le délai minimum indiqué selon le type d'ouvrage (voir site en ligne) et normalement (sauf justification expresse du Cerema.) pas au-delà de 2 fois ce délai.

Si les données sont incomplètes ou présentent des anomalies, une demande de modification des données est adressée au commanditaire par le Cerema

Si les données ne peuvent pas conduire à la création d'une note de calcul (les données sont incompatibles avec un dimensionnement d'ouvrages dans le cadre de CHAMOA), le client est informé de l'impossibilité d'aboutir à un résultat, le Cerema résilie la prestation et l'affaire est close sans facturation.

Lorsque les données conduisent à l'édition d'une note de calcul complète et que celle-ci est envoyée au commanditaire, la note de calcul fait l'objet d'une facturation systématique.

Modalité de réception de Note de calcul valide

Lorsque le fichier de données permet d'aboutir à une note de calcul valide, le gestionnaire du CEREMA demande une confirmation par mail au client avant l'envoi de la note de calcul finale:

- Si le client confirme par mail l'envoi et si le fichier de données fourni par le client à la commande n'a pas été modifié par le gestionnaire (sauf données administratives ou paramètres de calcul non intrinsèques aux données de l'ouvrage), la note de calcul est envoyée au client, l'affaire est close et facturée.
- Si le client confirme par mail l'envoi et si les données de la note d'hypothèse finale (bordereau de données final) ont été modifiées, le client doit confirmer les dernières données par mail (fichier signée), la note de calcul est ensuite envoyée au client, l'affaire est close et facturée.

- Si le client ne confirme pas la modification éventuelle des données dans les 10 jours ouvrés suivant la notification par mail, la note de calcul est envoyée "en l'état". C'est à dire que le bordereau envoyé par le client initialement est considéré comme valide. L'affaire est close et facturée.

Une tolérance sur les données est prévue pour les erreurs mineures de type coquilles. Les remarques du client doivent être constatées par le commanditaire dans les 10 jours ouvrés qui suivent la réception de la note de calcul.

Toute demande doit être adressée uniquement à la BAL :

Oa-type-exploitation.dtitm@cerema.fr

Les demandes seront acceptées uniquement si elles sont en accord avec les règles édictées ici. Au delà de ce délai et sans manifestation du commanditaire, l'affaire est considérée comme définitivement close et toute nouvelle intervention fera l'objet d'une nouvelle commande facturable.

Cas des **re-calcul d'ouvrage** :

L'affaire fait l'objet d'une note de calcul facturée à 50% du tarif en vigueur pour CHAMOA-P et de 75% pour CHAMOA-3D. Le statut de « re-calcul » est valable si aucun des paramètres de données suivants n'est pas modifié (pas de tolérance autorisée):

- Identité de l'ouvrage (Il s'agit du même ouvrage physique sans discontinuité mécanique, attention un même franchissement peut être constitué de 2 ouvrages)
- Portées (longueur biaise des travées)
- Largeur droite
- Hauteur des piédroits
- Biais

Si un des paramètres précédents est modifié, cette affaire n'est pas considérée comme re-calcul et doit faire l'objet d'une nouvelle note de calcul facturée à 100% du tarif en vigueur.

Remarques spécifiques au types d'ouvrages :

Pour les ouvrages de types PIPO, PICF, PSIDA, PSDIP, les calculs de dimensionnement sont pratiquement tous automatiques, toute modification ultérieure fait l'objet d'une nouvelle commande et donc d'une nouvelle facturation (**voir § re-calcul d'ouvrage**).

Pour les ouvrages de types PPE, les poutrelles (forme et espacement) peuvent être vérifiées ou dimensionnées. Toute modification ultérieure fait l'objet d'une nouvelle commande et donc d'une nouvelle facturation (**voir § re-calcul d'ouvrage**).

Pour les ouvrages de type PRAD et PRAD TDC, deux cas de figure se présentent :

- Soit le calcul nécessite un dimensionnement de la précontrainte (cas le plus fréquent). Dans ce cas, comme les calculs de dimensionnement ne sont pas automatiques, le logiciel fonctionne uniquement en mode vérificateur, un certain nombre d'itérations (6 itérations) et dans un délai limité (10 jours ouvrés) est toléré entre le gestionnaire et le client après l'envoi de la 1ere note de calcul par mail à l'adresse indiquée sur le bon de commande, pour aboutir à un dimensionnement acceptable (lorsque le

dimensionnement est possible). Toute modification dépassant une de ces 2 limites (délais et nombre d'itérations) fait l'objet d'une nouvelle commande et donc d'une nouvelle facturation (**voir § re-calcul d'ouvrage**).

- Soit le calcul consiste en une simple vérification d'ouvrage, sans dimensionnement de la précontrainte, alors le client doit le spécifier lors de la commande en cochant la case prévue à cet effet « calcul sans dimensionnement de la précontrainte ». Dans ce cas le calcul est effectué une seule fois (pas d'itération), et une seule note de calcul est fournie.

Pour CHAMOA-3D, pour les PSIDP, dans le cas d'une vérification simple d'un tracé de câblage, l'affaire fait l'objet d'une note de calcul facturée à 50% du tarif en vigueur.

Cas des PRAD en mode vérificateur sans dimensionnement de la précontrainte (tracé de câble fourni par l'utilisateur et non modifiable):

Le tarif du calcul fait l'objet d'une réduction de 50% par rapport au tarif normal.

Le tarif du re-calcul est au même tarif que le calcul initial, soit 50% du tarif normal.

Dans le cas d'un re-calcul de cet ouvrage, le passage en dimensionnement n'est pas autorisé, une nouvelle commande doit être réalisée dans ce cas.

Jours non ouvrés

A titre indicatif, le service pont type est habituellement fermé 1 mois entre le 1er juillet et le 31 août et 15j entre le 15 décembre et le 05 janvier, les demandes de calcul envoyées juste avant ces dates seront décalées d'autant pour leur traitement en fonction du délai de traitement normalement prévus, le délai normal dépendant du type d'ouvrage (voir indications en ligne à la création du bon de commande sur le site internet en ligne). Sauf force majeure, le site internet fournit les dates de fermeture au préalable.